
Les stations de ski demeurent ouvertes et adaptent leurs opérations en raison de la pandémie du COVID-19

Terrebonne, le 13 mars 2020 – Les autorités gouvernementales ont précisé à nouveau, le 13 mars, que le risque associé au COVID-19 continue d’être jugé faible par l’Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et les autorités gouvernementales provinciales.

L’Association des stations de ski du Québec rappelle que le gouvernement du Québec a requis l’annulation des rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes jusqu’à nouvel ordre, directive qui touche notamment les événements culturels et d’affaires, les restaurants, les festivals et les événements sportifs intérieurs. Les stations de ski ne sont pas visées par cette mesure tout comme les centres commerciaux, les cinémas, les centres sportifs et certains autres lieux publics. Elles pourront donc, pour le moment, poursuivre leurs activités habituelles selon les horaires prévus, mais annulent les rassemblements intérieurs dans le cadre de leur calendrier d’événement.

Des bonnes pratiques sont mises en place afin d’assurer la bonne conduite des opérations des centres de ski et d’assurer la sécurité de la clientèle et du personnel durant cette période. L’ASSQ recommande la mise en place des mesures suivantes aux stations du Québec. Ces mesures sont évolutives et peuvent changer à tout moment.

- S’assurer que la clientèle et le personnel ayant des symptômes de grippe, ou soupçonnant avoir des symptômes de grippe ne fréquente pas la station de ski.
- Toute personne ayant visité un pays étranger au cours des 15 derniers jours faisant partie de la liste des pays à risque se verra restreindre l’accès aux installations conformément aux directives de l’Agence de la santé publique.
- Proposer à la clientèle de réduire leur temps à l’intérieur du chalet de ski.
- Demander à la clientèle de réduire, sinon d’éliminer, les transactions en argent comptant afin de réduire la manipulation de monnaie par les employés.
- Aviser la clientèle de suivre les bonnes pratiques d’hygiène à l’intérieur des installations et sur le site extérieur. Ainsi, il est demandé de suivre les consignes suivantes :
 - o Ne pas serrer la main des autres personnes ;
 - o Se laver les mains après toutes utilisations des espaces publics (toilette, cafétéria, bar, etc.) ;
 - o Éternuer dans le pli du coude ;
- Afin de diminuer les risques de propagation, les centres de ski verront à augmenter la fréquence des nettoyages des tables, comptoirs, cabinets, et

autres espaces publics.

L'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) est en relation constante avec le ministère du Tourisme, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et la cellule de crise mise en place par les partenaires de l'industrie. L'organisation et ses membres entendent se soumettre à toutes nouvelles directives provenant de l'Agence de la santé publique du Canada ainsi que des autorités provinciales.

La santé et la sécurité des skieurs et du personnel des stations de ski sont au cœur des préoccupations des intervenants de l'industrie.

À propos de l'Association des stations de ski du Québec et de l'industrie.

Fondée en 1979, l'ASSQ est un organisme sans but lucratif regroupant l'ensemble des stations de ski au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des stations, de favoriser le développement de la relève et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne. Le ski alpin et la planche à neige sont pratiqués par environ 1,4 million de Québécois.

- 30 -

Source :

Camille Chapdelaine
Coordonnatrice aux communications numériques
Association des stations de ski du Québec (ASSQ)
media@assq.qc.ca
450 765-2020
www.maneige.ski